

Sujet : [INTERNET] Consultation sud environnement 30190 saint Dezery

De : manueparant <manueparant@sfr.fr>

Date : 15/01/2024 17:19

Pour : pref-environnement@gard.gouv.fr

Bonjour,

En ce qui concerne la société, je suis favorable à leur activité. Étant client au niveau particulier, ils se sont occupés de recycler mes déchets de manière méticuleuse en prenant le soin de trier lors des travaux réalisés sur la maison (2 route de sauzet, 30190 Moussac). De plus, à l'heure où les trajets doivent être réduits (pollution des véhicules), ils apportent une solution de proximité, à l'heure où certains enfouissent, eux donnent une seconde vie à nos déchets.

Je suis persuadé que cette société est d'utilité publique, et dans l'air du temps.

Cordialement.

Monsieur Parant Manuel

Sujet : [INTERNET] Consultation activités sud environnement terrassement

De : Lafuente Gilles <lafuente.gilles@gmail.com>

Date : 15/01/2024 18:37

Pour : pref-environnement@gard.gouv.fr

Bonjour,

Je ne souhaite pas que les activités de la société sud Environnementale Terrassement, sur la route de Saint Dézéry, à la sortie de Collorgues continue. Elle qui comporte déjà un certain nombre de nuisances - bruits, poussières, trafic, dégradation de la chaussée, et du paysage etc...

Cordialement

Lafuente gilles, 24 chemin du château d'eau 30190 collorgues.

Sujet : [INTERNET] Consultation Sud environnement 30190 Saint Dezery

De : Jade Castillo <jade.balembois@hotmail.fr>

Date : 15/01/2024 19:10

Pour : "pref-environnement@gard.gouv.fr" <pref-environnement@gard.gouv.fr>

Madame, monsieur

Je fais suite à l'enquête concernant l'entreprise sud environnement. Ayant fait travailler pour la rénovation d'un bien m'appartenant à titre personnel cette société, je tiens à vous faire part de mon entière satisfaction quant au travail fourni, j'apprécie leur façon de revaloriser les déchets du bâtiment (j'ai d'ailleurs des déchets qui sont partis de mon domicile pour y revenir en gravier dans ma cour, pas commun). J'aimerais par conséquent leur apporter mon soutien, et de tout cœur j'espère qu'ils resteront domiciliés à Saint Dezery pour continuer à me fournir en terre ou gravier chez eux !

Vous en souhaitant bonne réception.

Jade Castillo

0685976589

Sujet : [INTERNET] Consultation publique dossier Sud environnement St Dézery importace élevée

De : Françoise Cretual-le-corre <fan.clc@outlook.fr>

Date : 15/01/2024 19:22

Pour : "pref-environnement@gard.gouv.fr" <pref-environnement@gard.gouv.fr>

Nous habitons à Collorgues depuis 1967 , et nous déplorons de voir cette implantation de matériaux , de gravats et produits de carrières sur la colline près de l'antenne téléphonique et à l'une des entrées de Collorgues . Cette entreprise s'installe et se développe sans retenue .

C'est une déchirure dans ce paysage pour devenir un désastre à petit terme : bruits , concassage , circulation des camions et autres engins , poussières incontrôlables , destruction d'un site tout ceci au mépris d'une écologie maltraitée .

La décision en revient maintenant à Monsieur le Préfet et nous nous permettons de solliciter toute sa plus vive attention sur ce dossier .

Ce message plein d'espoir de la part de Edouard le Corre

et Françoise Crétual le Corre 1 place du Platane à

Collorgues

0616102625

Sujet : [INTERNET] Dossier Sud environnement 30190 Saint Dezery

De : mederic199 <mederic199@orange.fr>

Date : 15/01/2024 19:30

Pour : pref-environnement@gard.gouv.fr

Monsieur Madame

Prenant régulièrement la route de Saint Dezery pour aller chercher mon enfant chez mon ex-conjointe habitants la commune de Collorgues qui de plus ignorait même l'existence de cette entreprise, je passe devant l'entreprise en question, et ne rencontre pas de problème particulier.

De plus cette entreprise est importante pour le recyclage des déchets du bâtiment de notre région, je ne vois donc pas d'inconvénient à ce que cette entreprise reste en place.

Cordialement Mr Maurice Médéric

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Ste SET Saint Dézéry

De : Jean Marc GIULIANO <jmgiuliano@wanadoo.fr>

Date : 15/01/2024 20:34

Pour : pref-environnement@gard.gouv.fr

M. GIULIANO Jean Marc

21 route de Baron

30190 COLLORGUES

Objet: Enquête publique concernant la demande d'enregistrement par la société Sud Environnement Terrassement pour une installation de tri et valorisation de matériaux, implantée sur la commune de Saint Dézéry parcelle n°AD-0035 au lieu dit « les Trucs ».

Vous trouverez ci-dessous mon avis concernant cette enquête publique.

Tous les jours nous sommes abreuvés de propos alarmants, et/ou alarmistes, concernant le réchauffement climatique et les conséquences qui vont en découler.

Ces propos sont principalement centrés sur l'énergie. Il faut l'économiser, la produire décarbonée, et utiliser un minimum d'énergie fossile.

Le recyclage (sous toutes ses formes) est aussi (il me semble) un thème largement abordé et préconisé par notre ministère de l'écologie pour limiter les effets du réchauffement climatique.

Au quotidien cela signifie par exemple, pour nous, que nous devons recycler un maximum de déchets dans nos composteurs et par exemple aussi par le ramassage spécifique des emballages recyclables, «les sacs bleus».

Nous voulons tous de l'énergie propre faite par des centrales solaires, des champs d'éoliennes.

Nous sommes tous d'accord pour recycler les emballages, les plastiques issus des entreprises agricoles, etc.....oui mais pas devant chez nous ou à proximité de nos lieux d'habitationil faut le faire ailleurs chez les autres. Quel bel état d'esprit, écologique.

De part ma carrière professionnelle, faite dans le monde de l'énergie nucléaire, j'ai été depuis très longtemps sensibilisé au monde du recyclage et cela avec tous les avantages que cela entraîne mais aussi avec la gestion des risques qui y sont liés puisque toute activité industrielle est génératrice de risque environnemental.

Il me semble que les textes de loi Français ou européens qui s'appliquent à cette activité industrielle ainsi que les services de l'état qui sont chargés de veiller à leur bonne application ont «fait leurs preuves» vu le peu d'incident ou accident environnemental significatif qui sont portés à notre connaissance par les autorités ou par les médias sur le territoire Français.

Une attention particulière devra être portée par les services de l'état sur le volume d'eau utilisé pour cette activité sachant qu'à ma connaissance il n'y a pas de forage existant ou de raccordement possible au Bas Rhône et donc que l'eau nécessaire au fonctionnement de cette activité sera prélevée sur le « réseau d'eau potable ». Si c'est le cas les capacités disponibles du réseau ont dû être vérifiées et validées par le gestionnaire en charge du réseau....

Pour ce qui est des problèmes de voirie et du poids des moyens de transport nécessaires à cette activité sur les infrastructures existantes, il ne me semble pas avoir vu de panneau de signalisation concernant une quelconque limitation de poids pour les engins qui emprunte cette route départementale.

Si il y a des faiblesses potentielles de certains ouvrages, pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour demander aux services de l'état en charge de ces infrastructures de réaliser une expertise de ces ouvrages et le cas échéant de procéder à leur mise à niveau parce qu'il me semble avoir vu récemment des « toupies de béton » empruntant cette départementale et ces «toupies» doivent faire peu ou prou le même poids que les camions de gravats donc générer les mêmes contraintes à ces ouvrages.

En conclusion,

si la société Sud Environnement Terrassement respecte toutes les obligations, les réglementations ou les préconisations qui lui sont assujetties, il n'y a pas pour moi de raison de m'opposer à la création de cette activité, je serai même plutôt favorable à celle ci.

Sujet : [INTERNET] Re: consultation du public Sud environnement

De : Arbo Vertige <contact@arbovertige.fr>

Date : 15/01/2024 21:00

Pour : pref-environnement@gard.gouv.fr, sud.environnement.terrassement@gmail.com

ARBO VERTIGE

Élagage - Abattage

06 24 44 76 03

www.arbovertige.fr

contact@arbovertige.fr

Le lun. 15 janv. 2024 à 20:58, Arbo Vertige <contact@arbovertige.fr> a écrit :

Monsieur le préfet

Ce n'est pas la société SET qui faisait brûler des végétaux (branches), mais moi-même sur ma parcelle agricole.

De part ma profession Entrepreneur de travaux forestier (service de soutiens à l'activité forestières)

Cotisant et affilié à la msa depuis 2011

Je tiens à préciser que ces végétaux proviennent de chantiers émanant des O.L.D obligation légale de débroussaillage. certains chantiers ne permettent pas de broyer, soit accès difficile pour les tracteurs ou autres engins soit hors période avec interdiction de broyer.

Chaque feu sur mon terrain (à raison d'une fois par an) et contrôler cuve à eau, moyen d'extinction rapide, d'ailleurs je m'arrange toujours à le faire quand il pleut.

De surcroît aucune habitation à proximité, aucun bois ou garrigues à proximité (que des terres agricoles) je ne dérange personne.

Je loue une partie de ma parcelle à la société SET, je n'est jamais eu aucun problème avec cette société, ma parcelle n'a pas été dénaturée

En ce qui me concerne je suis favorable à l'installation de cette entreprise sur une parcelle plus grande. D'ailleurs cette société est vecteur d'emploi et je trouve cela très bien pour nos villages. Être entrepreneur et avoir de l'ambition en terme d'embauche et de bienveillance et signe de courage, je soutiens cette entrepreneur de ce fait.

Je vous prie de croire Mr le Préfet en l'expression de mes sentiments les meilleurs

Respectueusement

Morelli

0624447603

contact@arbovertige.fr

Sujet : [INTERNET] Consultation publique dossier Sud Environnement Saint-Dézéry

De : <jonnbm@free.fr>

Date : 15/01/2024 21:29

Pour : <pref-environnement@gard.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Madame, Monsieur,

Par le présent courrier, je souhaite vous faire part de notre inquiétude concernant l'installation d'une société de terrassement, démolition... qui vient d'aménager aux portes de Collorgues, sur la commune de Saint-Dézéry.

Les activités dans lesquelles interviendrait cette société ne sont pas sans soulever de nombreuses questions sur les conséquences qu'elles auraient sur notre commune, sur notre environnement et sur ses habitants.

Il y a 10 ans environ, nous avons fait le choix de nous installer dans nos campagnes gardoises pour échapper à l'environnement agité et souvent agressif de la vie citadine.

Vous comprendrez donc notre surprise quand nous apprenons qu'une société spécialisée dans la démolition, le recyclage, les travaux publics, les livraisons... a déjà pris l'initiative de s'installer aux abords de notre commune.

Sans s'attarder sur la démarche qui interroge sur le respect de toute forme de procédure, maintenant et plus tard dans le respect de normes sanitaires, nous ne pouvons que nous inquiéter sur les effets que ces activités engendreront.

Pollution sonore inévitable, effet sur les sols, sur la qualité de l'air, trafic routier avoisinant, ce ne sont là que quelques-unes des conséquences inévitables à cette installation et qui ne peuvent que soulever notre inquiétude.

Nous nous dirigerions vers un bouleversement de notre cadre de vie. Tout cela porterait atteinte à l'équilibre paisible que nous avons recherché, habitants de Collorgues, en nous installant ici.

Aussi, Monsieur le Préfet, c'est avec la force de votre autorité que nous vous demandons de ne pas autoriser l'installation de cette société et des activités qu'elle souhaite entreprendre.

Nous sommes inquiets, vous l'avez compris, et cette inquiétude est légitime car les activités de cette société ne sont pas anodines.

Nous vous renouvelons notre demande, pour que votre intervention préserve la qualité de vie recherchée dans nos campagnes.

Nous ne sommes pas nombreux dans notre commune, mais nous n'en avons pas moins droit au respect de notre environnement.

Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, mes salutations les plus distinguées ,

Monsieur Nussbaum Jonathan

Habitant de Collorgues

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Nous sommes contre l'activité de la société de concassage Sud-Environnement-Terrassement, sur la route de Saint Dézéry, à la sortie de Collorgues. - Enquête publique

De : Regina Ruppert <ruppert@selaestus.de>

Date : 15/01/2024 23:06

Pour : "pref-environnement@gard.gouv.fr" <pref-environnement@gard.gouv.fr>

Copie à : "Dr. Bernd Ruppert" <b.ruppert@selaestus.de>

Bonjour Mesdames et Messieurs, bonjour Monsieur le Préfet,

Nous vivons à Collorgues, notre résidence secondaire, depuis six ans et nous nous y sentons très à l'aise jusqu'à présent. Depuis que nous y vivons, nous avons planté des oliviers, créé des champs de lavande et investi beaucoup dans le maintien de la pureté écologique et de la nature.

Nous nous y sommes installés consciemment parce que nous aimons le vert, la nature calme, les beaux paysages, l'eau propre, la région écologiquement précieuse et ses habitants ! Nous souhaitons que ce précieux atout soit préservé et que la région continue à se développer de manière durable. Nous serions heureux d'y contribuer.

Nous avons planté des oliviers sur notre propriété et créé un grand champ de lavande. Les deux ont produit jusqu'à présent de bonnes récoltes et ont un goût excellent. Nous avons beaucoup investi pour améliorer encore la qualité de la maison et de la propriété. Nos nombreux hôtes étrangers qui viennent nous visiter apprécient Collorgues et cette pureté écologique et cette durabilité de la région.

Les Activités de l'entreprise de concassage Sud-Environnement-Terrassez sur la route de Saint Dézéry à la sortie de Collorgues sont déjà associé à de nombreuses nuisances - bruit, poussière, circulation, dégradation de la route, du paysage, etc... - pour les habitants de notre village. Nous somme contre!!!!

Monsieur le Préfet, veuillez à ce que ces activités cessent définitivement !

Cordialement

Dr. Bernd Ruppert et Dr. Regina Ruppert
2 Chemin de St Eulalie
30190 Collorgues

Mme Chantois Rougier Bérengère
6 route de Saint Chaptès
30190 COLLORGUES

Collorgues le 15/01/2024

à

Monsieur Bonet, Préfet du Gard
2 Rue Guillemette
30000 Nîmes

Objet: Consultation publique
Dossier Sud Environnement Saint-Dézéry

COURRIER ARRIVÉ
PRÉFECTURE DU GARD

16 JAN. 2024

D.C.L.C.

Monsieur le Préfet,

Je viens vous donner mon avis sur l'implantation de la société SET sur St Dézéry :

Nous habitons à l'entrée du petit village de Collorgues le long du CD 114.

Or, depuis quelques temps des camions passent devant chez nous pour se rendre sur la D120 ou s'est implanté illégalement la société SET, ils arrivent à une vitesse folle à l'entrée de notre village et devant nos habitations sans se soucier ni des limitations de vitesse ni du tonnage !(objet entre autre de mon courrier RAR du 28/11/23)

Mais, la constitution de nos petites routes de village n'ai pas adaptée aux passages incessant de gros camions et l'infrastructure de nos vieux ponts encore moins !

Nos routes sont étroites, sans délimitation centrale et surtout les chaussées sont abîmées avec affaissement provoqué par le passage de camions lourds et chargés ...

Notre flore subit les effets néfastes des projections de poussières, notre faune s'enfuit a cause des bruits occasionnés par les machines de concassage et nos cours d'eau vont être pollués par les résidus de lavages !

Nos villages doivent ils subir les dégradations provoquées par cette société ?

Le dirigeant de SET n'a eu aucun scrupule à s'installer sur des terrains sans autorisation , a braver les interdicts préfectoraux et maintenant il voudrait nous faire croire que son entreprise ne génère aucune nuisance alors qu'il a défiguré le paysage naturel, que ses engins sont bruyants toute la journée, que les poussières retombent a des kilomètres à la ronde, que les camions circulent en continue 6 jours sur 7 !

Si cette entreprise avait été « correcte » et « honnête » l'étude de faisabilité aurait été faite en amont de la création d'entreprise et non 3 ans après !

Et, le résultat de cette étude aurait démontré que le lieu dit « les trucs » :

- n'était pas accessible par des va et vient de camions,
- que la zone était non constructible car la société a du oublier les règles en matière sanitaire et hygiène qui s'imposent à toute entreprise...et devra construire tout au moins des sanitaires (avec arrivée d'eau et vestiaire) pour ses employés !

Ce type d'entreprise peut être tout a fait intéressante et son activité viable MAIS elle n'a rien a faire dans des petits villages comme les nôtres ou elle nuit a la tranquillité des villageois, et doit s'implanter seulement dans des zones dédiées !

Je m'oppose donc a la régularisation de l'enregistrement de cette activité !

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier .

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Mme Chantois Rougier Bérengère